

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

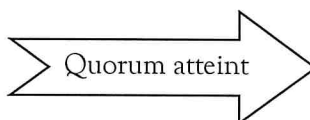
L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de St Georges de Montclar, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la communauté de communes Isle et Crempse en Périgord, conformément à l'article L5211-11 du code général des collectivités territoriales applicable en la matière.

Nombre de délégués en exercice : 44

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 37

Date de la convocation : 25 juin 2026



Présents : M. Jean Luc GROSS, Mme Flore BOYER, M. José RUIZ, M. Sébastien CHINOUILH, M. Vincent GINTRAT, M. Bruno LESFARGUES, M. Alain OLLIVIER, Mme Nathalie ANTOINE, M. Sébastien ARNAUD, Mme Marie Dominique CLARK, M. Jean Pierre DELAGE, M. Eric DEVISE, Mme Monique GAUFFRE, Mme Bénédicte BOISVERT-FOURNAUD, M. François LOTTERIE, M. Gilles CAVANTOU, M. Gilles DENESLE, Mme Marie Laure GRAPIN, M. Dominique DEGEIX, M. Pierre André CROUZILLE, M. Alain LACOMBE, Mme Stéphanie RAOULT, M. Franck PINON, M. Jérôme REBEYROL, Mme Marie Rose VEYSSIERE, M. Michel DONNETTE, Mme Corinne LARENAUDIE, M. Jean Luc MASSIAS, M. François RITLEWSKI, M. Benoit BERRY, M. Alexandre BRETEL, M. Jean François MALARD, Mme Ludivine MELLERIN, M. Serge DURANT, M. Jean Luc ALARY, M. Serge FOURLOUBEY.

M. CHINOUILH et Mme CLARK quittent la séance à 20h avant les votes des délibérations.

Absente (présence du suppléant) : Mme Aude CHARMARTY,

Absents ayant donné procuration : M. Jean Michel CANOT à M. CROUZILLE, Mme Sandrine ROUSSET à M. DENESLE, M. Quentin SECHER à M. DONNETTE

Absents : M. Henri RUHER, Mme Florence DUGAIN, Mme Sylvie DESAGA, Mme Mireille VERGNAUD,

Excusé : M. Jean Marie GELLÉ,

A été nommé Secrétaire de séance :

M. Gilles DENESLE

4. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2025

Monsieur le président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_133-DE
Reçu le 09/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

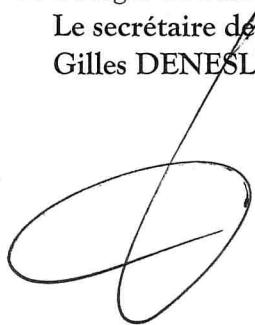
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

St Georges de Montclar, le 8 Juillet 2026

Le secrétaire de séance
Gilles DENESLE



Le Président
Pierre André CROUZILLE



Mise en ligne sur le site de la CCICP le 9 Juillet 2026

AR Prefecture

024-200069094-20260708-2026_133-DE
Reçu le 09/07/2026